

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 9 AVRIL 2024**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 9 avril 2024, à 20 heures 30 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Nicole Lussier, conseillère;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:30 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent. Tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valentin étant présents chacun a convenu de se tenir pour dûment convoquée, la présente session et renoncent à l'avis de convocation et consentent de prendre en considération les sujets suivants :

- Luminaires piste de marche : Octroi contrat ;
- Puits : Essai de pompage.

Tous les membres du Conseil municipal ont apposé leur signature sur le formulaire de renonciation de l'avis de convocation concernant la présente séance extraordinaire, lequel est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

2024-04-090

Adoption de l'ordre du jour –

- 1 – Ouverture de la séance ;
- 2 – Renonciation de l'avis de convocation ;
- 3 – Adoption de l'ordre du jour
- 4 – Sujets à discuter :
  - Luminaires piste de marche : Octroi contrat ;
  - Puits : suite des travaux.
- 5 – Période de questions ;
- 6 – Levée de la séance.

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter l'ordre du jour.

2024-04-091

Luminaires piste de marche : Octroi contrat –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'octroyer le contrat pour les luminaires de la piste de marche à la firme Solidel au montant de 35,283.00\$ plus les taxes applicables comprenant :

- 6 lampadaires solaire Panorama de 18' de haut avec batterie et détecteur de mouvement ;
- 6 bases de béton ;
- Les frais de transport et d'installation ;
- Les frais d'excavation pour mettre les bases de béton dans la terre ne sont pas inclus;
- Le contrat devra être effectué avant le 31 mai 2024.

Que les fonds sont affectés à la subvention PRABAM.

2024-04-092

Puits : suite des travaux –

CONSIDÉRANT QUE le forage à 200 pieds d'un deuxième puits à l'avant de l'édifice municipal n'a donné aucun rendement possible ;

CONSIDÉRANT QUE le puits foré à l'arrière de l'édifice a donné un rendement de 6 gallons minutes mais avec la présence de gaz de type méthane ;

CONSIDÉRANT QUE la suite des essais de pompage du puits à l'arrière n'ont aucunement été faits et qu'il y a une façon pour faire la ventilation de l'eau avant de la faire entrer dans l'édifice municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut pas se permettre de forer un 3<sup>e</sup> puits avant d'explorer au maximum le rendement de ce puits.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de demander :

- Que la firme Plomberie Daniel Boisvert effectue les essais de pompage en continue d'une durée approximative de 10 jours ;
- Que tout travaux soient autorisés pour l'installation de la pompe ;
- Que la firme Aquatech soit mandatée pour prendre les analyses d'eau selon les règles de l'art, les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> journée de pompage;
- Que l'eau soit analysée par la firme Eurofins Environex ;
- Que la suite du dossier soit rediscutée après cette étape.

2024-04-093

Levée de la séance extraordinaire –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:35 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Pierre Chamberland  
Maire

\_\_\_\_\_  
Brigitte Garceau  
Greffière-trésorière